

# AU SERVICE DES SENIORS

- *dispositif de veille canicule, grand froid & d'alerte - plans Covid 19*

La **Ville de Valenciennes** a à cœur de veiller au **bien-être** de ses seniors et de lutter **contre leur isolement**.

- Si vous avez besoin d'un soutien, d'être écouté, de parler à quelqu'un, les **professionnels du CCAS** peuvent vous contacter.
- Si vous connaissez une personne isolée, vous pouvez l'inscrire au dispositif en contactant le **Pôle Seniors du CCAS** situé au rez-de-chaussée de l'hôtel de Ville, place d'Armes à Valenciennes.



**Pôle Seniors**  
lundi > vendredi  
**8h15 > 12h**  
& **13h15 > 17h**  
**Hôtel de Ville**

**03.27.22.46.66**

[polesenior@ville-valenciennes.fr](mailto:polesenior@ville-valenciennes.fr)

> [valenciennes.fr](http://valenciennes.fr)



Ville de  
Valenciennes

# BULLETIN D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DE VIGILANCE

## PERSONNE CONCERNÉE

- > Nom : .....
- > Prénom : .....
- > Date de naissance : .....
- > Adresse : .....
- > Téléphone fixe : .....
- > Téléphone mobile : .....
- > Adresse mail : .....

Personne de plus de 65 ans

Personne adulte handicapée ou bénéficiant d'une pension d'invalidité résidant à domicile

## PERSONNE À PREVENIR EN CAS D'URGENCE

- > Nom : .....
- > Prénom : .....
- > Adresse : .....
- > Téléphone fixe : .....
- > Téléphone mobile : .....

## Demande faite par :

La personne concernée

Un proche

## PERSONNE À L'ORIGINE DE LA DEMANDE

(si différente de la personne à prévenir en cas d'urgence)

- > Nom : .....
- > Prénom : .....
- > Adresse : .....
- > Téléphone fixe : .....
- > Téléphone mobile : .....
- > Adresse mail : .....

Date & Signature : .....

Le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Valenciennes** met en place un fichier "vigilance canicule et grand froid" conformément à l'obligation légale édictée par l'article L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles dans le cadre de la mise en œuvre des plans départementaux d'alerte et d'urgence en cas de risques exceptionnels. Les données personnelles détenues dans ce fichier ne pourront être accessibles qu'aux personnes dûment habilitées au sein du CCAS de Valenciennes, au représentant de l'Etat dans le département et aux autorités et services chargés de l'organisation et de la coordination des interventions à domicile pour la mise en œuvre des plans d'alerte et d'urgence. L'inscription sur le fichier est conservée jusqu'au décès de la personne concernée, qui peut également en demander la radiation à tout moment. La personne concernée détient les droits d'accéder et de mettre à jour les données personnelles figurant sur le fichier.

Pour cela, elle peut contacter directement le délégué à la protection des données du CCAS de Valenciennes :

**dpo@valenciennes-metropole.fr,**

ou les services compétents par téléphone : **03.27.22.46.66**

La personne concernée peut enfin saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés si les réponses du CCAS de Valenciennes sur la gestion de ses données personnelles ne la satisfont pas : **www.cnil.fr.**